

Saint Martin, 05 120 *St Martin de Queyrières*

Accueil : 04 92 21 34 76 Direction : 04 92 21 33 42

Fax : 04 92 54 30 94 Cantine : 04 92 21 34 39

Site : <http://www.ec-st-martin-de-queyrieres.ac-aix-marseille.fr>

Mail : [eeu05.stmartindequeyrieres@ac-aix-marseille.fr](mailto:eeu05.stmartindequeyrieres@ac-aix-marseille.fr)

## Compte-rendu du conseil d'école du 10 janvier 2022

### Membres présents :

- Les enseignants : Monsieur Michel Giraud-Sauveur, directeur – Mesdames Mathieu, Jacob, Giraud-Sauveur, Lafond, Michel, Monsieur Lemaître
- Les délégués des parents d'élèves : Mesdames Roth, Faure, Segala, Messieurs Loisel, Duterte
- Les représentants de la mairie : Monsieur le Maire, Madame Torrent (première adjointe), Monsieur Faure (adjoint aux affaires scolaires),
- Personnes excusées : Madame Croux, Mme Copin

Début de la réunion : 18 h 15 en présentiel

### Principaux points abordés :

Le conseil est maintenu en présentiel de façon à favoriser les échanges et l'expression des avis sur la question des rythmes scolaires. Le nombre de personnes présentes est volontairement réduit et du jour est également réduit au regard du contexte sanitaire.

### 1 – Le protocole sanitaire actuellement en vigueur.

Le protocole sanitaire a été mis à jour à quatre reprises depuis le 31 décembre 2021.

Il est consultable sur le site du ministère de l'Education Nationale :

<https://www.education.gouv.fr/covid19-mesures-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees-modalites-pratiques-continuite-pedagogique-et-305467>

Le directeur en présente une rapide synthèse en date du 10 janvier 2022

### Remarques des membres du conseil d'école :

- Le protocole est bien compliqué à mettre en œuvre pour les parents : ils s'adaptent à la situation, avec des difficultés pour voir un médecin, pour réaliser rapidement un test
- Les parents ont le sentiment que tous les symptômes relèvent désormais de la Covid. Pour autant Mme Roth rappelle qu'un simple symptôme de gastroentérite peut aussi être le signe de covid.
- Il sera difficile de poursuivre ce protocole sur plusieurs semaines
- Les enseignants regrettent que des moyens n'aient pas été développés ces derniers mois pour anticiper cette crise : création de postes d'enseignants, moyens financiers, moyens de protection pour les enseignants (masques chirurgicaux, capteurs CO2, ....).
- Les élèves subissent actuellement les conséquences de ce protocole ; les tests sont difficiles à vivre pour certains enfants.
- Monsieur Faure estime que le protocole est excessif par rapport au risque pour les élèves.
- Monsieur le Maire explique que cette crise se traduit par la décision de certains parents de scolariser leur enfant à domicile.
- Monsieur Loisel regrette que les tests salivaires ne soient pas développés pour les enfants de moins de 12 ans : ils sont moins agressifs pour les enfants. Cette solution n'a pas été retenue

car les tests salivaires nécessitent une analyse en laboratoire ; c'est donc une démarche plus lourde et probablement plus coûteuse.

- Dans cette situation, les membres du conseil remercient le personnel communal, et le personnel administratif de la commune pour la gestion des services cantine et garderie, l'organisation du remplacement des Atsems en cas d'absence, ...,

## **2 – Information sur la gestion et l'organisation du remplacement des enseignants lorsqu'ils sont absents dans les écoles primaires**

- La question est posée par les parents délégués
- Le directeur apporte les précisions suivantes :
  - o En plus des enseignants en charge d'une classe à l'année dans chaque école, le ministère de l'Éducation Nationale crée des postes de remplaçants.
    - Ces enseignants sont titulaires d'un poste de remplaçant.
    - Chaque remplaçant est affecté administrativement à une école, mais cela ne signifie pas qu'il assure les remplacements seulement dans cette école (il peut assurer des remplacements dans toute la circonscription).
    - Le nombre de remplaçants disponibles pour la circonscription de Briançon est supérieur à la moyenne nationale.
    - Les remplaçants assurent le remplacement des enseignants en arrêt maladie ou en formation.
  - o Certains enseignants ont des fonctions syndicales et sont représentants du personnel dans des instances officielles : lorsqu'ils doivent participer à des réunions ou à des formations au titre de ces fonctions, ils doivent y assister même si aucun remplaçant n'est disponible pour les remplacer (droit de la fonction publique).
  - o Le nombre de remplaçants est le même tout au long de l'année ; il n'est pas possible d'augmenter ce nombre pendant l'hiver, saison pendant laquelle les arrêts maladie sont plus nombreux.
  - o Lorsque de nombreux enseignants sont absents dans la circonscription, le nombre de remplaçants peut être insuffisant : dans ce cas la priorité est donnée aux écoles à 1 à 3 classes car dans les petites écoles il est plus compliqué de répartir les élèves dans les autres classes.
  - o La répartition des remplaçants est décidée au jour le jour pour faire face aux besoins les plus urgents. C'est une organisation assez lourde à mettre en place.
- Les membres du conseil constatent que dans cette situation de crise, les moyens de remplacement sont visiblement insuffisants.

## **3 - Les rythmes scolaires :**

- Le comité de pilotage de mai 2021 a acté l'organisation d'une enquête auprès des parents d'élèves.
- L'enquête a été réalisée auprès des parents début novembre 2021
  - o Le dépouillement a été réalisé le 22 novembre 2021 par : Cédric Duterte, Martin Faure, Caroline Faure, Aurélie Copin, Audrey Mathieu, Isabelle Giraud-Sauveur
  - o Nombre de votants inscrits : 159
  - o Nombre de votants : 136
  - o **Soit un taux de participation de : 86 %**
  - o **Résultats des avis des parents :**

	Nombre de voix	Résultats en pourcentage
Favorables à la semaine de 4 jours et demi (avec mercredi matin) :	62	<b>46 %</b>
Favorables à la semaine de 4 jours (sans le mercredi matin) :	68	<b>51 %</b>
Sans avis prononcés :	4	<b>3 %</b>
Bulletins nuls :	2	

## **Les membres du conseil expriment leur avis sur l'avenir des rythmes scolaires**

- **Les parents délégués :**
  - Monsieur Loisel reste convaincu que le rythme de 4 jours et demi est plus intéressant pour les élèves et qu'il ne faut pas forcément entrer dans la conformité.
  - Mme Faure met en avant la qualité des activités périscolaires du mardi et du jeudi, leur gratuité, et l'intérêt de constituer des groupes d'élèves hétérogènes.
  - Les parents délégués ont décidé de répartir leurs voix pour tenir compte de l'ensemble des avis des parents : 2 voix en faveur de la semaine de 4 jours, 2 voix en faveur de la semaine de 4 jours et demi et une abstention.
- **Les représentants de la mairie :**
  - Monsieur le Maire précise sa position :
    - Actuellement au niveau national, les grandes villes restent à 4 jours et demi
    - L'organisation à 4 jours et demi reste le cadre normal de la loi (la semaine à 4 jours relève du régime dérogatoire)
    - Un retour à 4 jours entraînera des conséquences sur le personnel employé par la commune
    - Le rythme de 4 jours et demi est plus intéressant pour les apprentissages, pour la découverte d'activités culturelles et artistiques
    - Si un retour à 4 jours est décidé, le mercredi matin il n'y aura pas d'activités périscolaires gratuites, mais une garderie payante proposée dans le cadre d'un CLSH (centre de loisirs sans hébergement) ; il n'y aura plus de gratuité. Ce serait un service qui relève de la compétence de la communauté de communes.
  - Monsieur Faure regrette que le ministère n'ait pas pris de décision ferme en faveur d'un rythme ou d'un autre. Un éventuel changement de rythme scolaire demandera un travail important pour réorganiser les services.
- **Les enseignants :**
  - Le directeur reste convaincu que la semaine de 4 jours et demi est plus intéressante pour les apprentissages des élèves. Pour autant désormais l'école les prés verts est la seule à travailler à 4 jours et demi dans le grand briançonnais ce qui se traduit par plusieurs contraintes : gestion des remplacements des enseignants absents le mercredi matin, difficulté pour les enseignants de participer aux actions de formation le mercredi matin, certains élèves n'ont pas accès à certaines activités sportives ou culturelles organisées seulement le mercredi matin, quelques élèves sont parfois absents le mercredi matin du fait de leur participation à ces activités sportives et culturelles.
  - Monsieur Lemaitre explique également que certaines activités scolaires ne peuvent pas avoir lieu l'après-midi car les après-midis sont parfois trop courtes pour en bénéficier.
  - Mme Michel explique que certains enseignants ne veulent pas venir travailler à St Martin de Queyrières à temps partiel, car ils ne veulent pas travailler le mercredi matin

**À la suite de cet échange, le directeur organise le vote.** Peuvent voter, les membres du conseil d'école qui disposent du droit de vote : chaque enseignant, un parent délégué par classe (soit 5 voix), Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint aux affaires scolaires. Deux questions sont posées :

- Êtes-vous favorable à la poursuite de la semaine de 4 jours et demi à la rentrée 2022 ?
- Êtes-vous favorable au retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2022 ?

	Nombre de voix disponibles le jour du conseil	Favorables à la <b>poursuite de la semaine de 4 jours et demi.</b> Nombre de voix	Favorables au <b>retour à la semaine de 4 jours.</b> Nombre de voix	<b>Abstentions</b>
Parents délégués	5	2	2	1
Élus de la mairie	2	2		
Enseignants	7		5	2
<b>Total</b>		<b>4</b>	<b>7</b>	<b>3</b>

**Le conseil d'école vote en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2022.**

**Le Conseil Municipal devra également se prononcer.**

**La décision définitive sera prise par madame l'Inspectrice d'Académie** ; elle pourra décider le retour à la semaine de 4 jours si le conseil municipal vote le même projet que le conseil d'école.

**En ce qui concerne les horaires scolaires, le conseil d'école doit également voter** : 24 heures d'enseignement doivent être réparties sur 4 journées de 6 heures.

- Le directeur propose : de conserver des matinées de 3 h 30 de cours, de maintenir une pause méridienne de 1 h 40, et d'organiser des après-midis de 2 h 30.
  - o Matinée : 8 h 30 à 12 h
  - o Pause méridienne : 12 h à 13 h 40
  - o Après-midi : 13 h 40 à 16 h 10
- Avis des membres du conseil :
  - o Pour les enseignants : il faut éviter d'allonger la durée de la pause méridienne pour éviter que le temps de repos des élèves de PS ne commence trop tard en début d'après midi et pour éviter des temps de garderie trop longs avant de reprendre les cours de l'après-midi ; les élèves sont plus productifs le matin avec une durée d'apprentissage de 3 h 30.
  - o Pour Monsieur le Maire, la réorganisation des horaires entraînera des conséquences sur l'organisation du ramassage scolaire et le fonctionnement des services ;
  - o Pour Monsieur Faure il semble intéressant de maintenir une pause méridienne de 1 h 40. Il se pose la question de l'horaire du ramassage scolaire le soir : le commencer à 16 h 10 ou le commencer à 16 h 30.
  - o Les parents délégués ne peuvent pas se positionner sur cette proposition d'horaires car les parents d'élèves n'ont pas été consultés sur cette question ; ils pensent qu'il serait intéressant d'interroger les parents d'élèves sur les horaires du ramassage scolaire (par exemple commencer le ramassage à 16 h 10 ou à 16 h 30)
- **Après échanges, le conseil d'école vote en faveur de ces horaires** (7 votes favorables, aucun vote contre, et 7 abstentions). Cette proposition permet déjà aux élus de la mairie d'y réfléchir si le Conseil Municipal vote en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours.
- Si besoin un nouveau conseil d'école dédié spécialement aux horaires sur la journée pourra être organisé.

**Fin du conseil : 20 h 30**

Le directeur de l'école,  
M Giraud-Sauveur Michel

Mme Jacob, enseignante